

**Monsieur Albert GOFFART**  
*Directeur de la Direction de l'Urbanisme -*  
*A.A.T.L.*  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/150935  
N/Réf. : AVL/BXL-2.1747/s.344  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard du Jardin Botanique, 50. Rénovation du complexe de la tour des finances.  
*Dossier traité par M. F. Timmermans.*

En réponse à votre lettre du 25/02, réceptionnée le 01/03/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 17/03/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet propose un rhabillage de la tour des finances dont les circulations verticales en hors œuvre seraient supprimées et intégrées dans le bâtiment. Un nouvel immeuble de bureaux serait également construit dans le prolongement de la Cité administrative, à front de la rue Royale.

L'intervention propose de rétablir une liaison continue entre le boulevard du Jardin botanique et la nouvelle entrée de la tour, ainsi que de supprimer les passerelles passant au-dessus du boulevard Pachéco, ce qui est positif pour la lisibilité de la structure urbaine.

Toutefois, le projet manque l'occasion d'améliorer un des points de rupture les plus sensibles entre la ville haute et la ville basse, situé à l'angle des boulevards du Jardin botanique et Pachéco. En effet, la nouvelle proposition prévoit un accès pompier en partie haute de la dalle, côté Pachéco, empêchant par là même le rétablissement d'une bonne liaison entre la place du Congrès, la rue Royale et le jardin de la Cité administrative vers l'angle des deux boulevard. Cette perméabilité retrouvée permettrait également de réarticuler la gare du Congrès sur une structure plus dynamique.

Par ailleurs, la Commission ne souscrit pas à l'implantation proposée pour le nouveau bâtiment le long de la rue Royale. Elle déconseille de l'accoler au bâtiment existant et, toujours dans le souci de conserver la lisibilité de la ville, demande de conserver entre les deux édifices un espace public d'une largeur telle qu'elle permette, depuis l'arrière du nouvel édifice, de voir les angles des rues de la Sablonnière et de l'Association (une fente de 7 m ne suffit donc pas, ni un passage couvert).

Enfin, la Commission demande de reculer nettement l'alignement de ce bâtiment à front du boulevard du Jardin Botanique. Tel qu'il est prévu, il dépassera de l'enfilade des autres alignements de la petite ceinture et perturbera la lecture continue d'un lieu stratégique de la ville en focalisant tous les regards. La Commission demande de rétablir la symétrie rigoureuse des alignements de part et d'autre de la rue Royale, en retrait du boulevard.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.  
Ville de Bruxelles  
Cabinet du Secrétaire d'Etat Willem Draps